

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1427

23 juillet 2009

SOMMAIRE

Access Storage Holdings (Germany) S.à.r.l.	68457	Coparef S.A.	68495
Aero International Finance S.A.	68451	Credit Suisse Equity Fund Management Company	68463
Angra S.à r.l.	68471	Entente des Hôpitaux Luxembourgeois ..	68458
Arktos International S.A.	68459	Euro Properties Comfort S.A.	68456
Asati Taxis et Ambulances S. à r. l.	68493	Finconex S.A.	68456
ASTER Participations S.A.	68450	Fotex Holding	68488
Axe Real Estate S.A.	68453	FZ Holding S.A.	68485
Bâloise Assurances Luxembourg S.A.	68468	Gencor S.A.	68455
Bâloise Europe Vie S.A.	68495	Gira Management S.A.	68457
Banque Invik S.A.	68458	GMT (Honey I) S.à r.l.	68485
Bati-Sécurité Services S.à.r.l.	68453	Greenridge Property Three S.à r.l.	68456
BFW Calor Lux S.à r.l.	68470	Hacienda Casino A.G.	68455
BFW van Hoffes S.à r.l.	68470	House Hold and Body Care Products Com- pany S.A.	68452
Burlington Worldwide Limited	68465	INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l.	68479
CanGro Holding S.à r.l.	68461	Inwood S.à r.l.	68451
CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR	68460	Knollwood S.à r.l.	68458
Chargill S.A.	68487	Lorenglass S.A.	68452
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	68463	Luxtelco S.A.	68454
CitCor Franconia Berlin V S.à r.l.	68464	Mars Holdco 1 S.à r.l.	68468
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ...	68464	Miro Holding S.à r.l.	68459
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l. ...	68464	MJ Constructions International	68487
CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	68460	Mourier Company S.à r.l.	68457
CitCor Franconia Kassel S.à r.l.	68450	MultiConcept Fund Management S.A. ...	68462
CitCor Franconia Leipzig S.à r.l.	68450	Palissy S. à r. l.	68452
CitCor Franconia Nord S.à r.l.	68461	Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l.	68465
CitCor Franconia Ost S.à r.l.	68462	Peace of Cake GmbH	68496
CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l. ..	68462	Peace of Cake GmbH	68496
CitCor Franconia Share S.à r.l.	68459	Stern Investments S.A.	68454
CitCor Franconia Süd S.à r.l.	68461	Syntonia S.A.	68460
CitCor Wannsee III Sàrl	68454	TPG Roc S.à.r.l.	68496
CitCor Wannsee II Sàrl	68451		
CitCor Wannsee I Sàrl	68455		
COHEN & Co.	68453		
Compagnie Luxembourgeoise d'Entrepri- ses	68479		

CitCor Franconia Kassel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.114.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084535/16.

(090100455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.112.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084536/16.

(090100451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

ASTER Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.214.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 27 novembre 2008*

Il résulte dudit procès-verbal:

- la démission de Monsieur Lex BENOY en tant commissaire aux comptes de la société;
- la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014;
- le changement du patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR en Nathalie PRIEUR, administrateur qui réside professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2014;
- le transfert du siège social du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour la société

FBK, BENOY KARTHEISER MANAGEMENT

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009084454/22.

(090100353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Wannsee II Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.206.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084528/16.

(090100382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Aero International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.378.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2009

1. M. Pietro LONGO a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 3 juillet 2009

Pour extrait sincère et conforme

Pour AERO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009084368/21.

(090101189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Inwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.994.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 15 juin 2009.

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009085237/17.

(090101834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Palissy S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.018.

—
Extrait des décisions prises par le Gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009085239/17.

(090101845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

House Hold and Body Care Products Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.077.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009084271/15.

(090100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Loireglass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.067.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 octobre 2008

Au Conseil d'Administration de Drake International Investment S.A. ("la société"), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur délégué

Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2009084455/16.

(090100372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Axe Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.295.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2009 au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg que:

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse professionnelle, au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2009, de Messieurs Mario DI STEFANO Richard LENERTZ et Jean-Philippe FRANCOIS, en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009083694/21.

(090099944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Bati-Sécurité Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 49.309.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée BATI-SECURITE SERVICES S.à.r.l., dont le siège social à L-1635 LUXEMBOURG, 4, Allée Léopold Goebel, a été dénoncé en date du 2 août 2005,

Pour extrait conforme

Me Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009085243/18.

(090101858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

COHEN & Co., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 61.137.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2009 au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg que:

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse professionnelle, au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2009, de Messieurs Mario DI STEFANO, Richard LENERTZ et Jean-Philippe FRANCOIS, en leur qualité de membre du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009083695/21.

(090099945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Luxtelco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.347.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme LUXTELCO S.A., dont le siège social à L-1840 LUXEMBOURG, 11A, Boulevard Joseph II, a été dénoncé en date du 8 juin 2005,

Pour extrait conforme

Me Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009085244/18.

(090101860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

CitCor Wannsee III Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.205.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084527/16.

(090100380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Stern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.103.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 30 juin 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Domenico SCARFO, résidant professionnellement au 8, Via Lucchini, CH-6900 Lugano, en tant qu'administrateurs et le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2015.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour la société

FBK, BENOY KARTHEISER Management
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009084521/20.

(090100344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Gencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.067.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 29 mai 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Brunello DONATI, résidant professionnellement au 1, Riva Albertolli, CH-6900 Lugano, en tant qu'administrateurs et le mandat de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2015.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Pour la société

FBK, BENOY KARTHEISER Management
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009084523/20.

(090100346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Wannsee I Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 131.199.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084530/16.

(090100384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Hacienda Casino A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.982.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme HACIENDA CASINO A.G., dont le siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Sainte-Croix, a été dénoncé en date du 31 août 1995,

Pour extrait conforme

Me Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009085241/18.

(090101856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Euro Properties Comfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 46.512.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme EURO PROPERTIES COMFORT S.A., dont le siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 7, Val Sainte-Croix, a été dénoncé en date du 9 septembre 2004,

Pour extrait conforme

Me Pascale MILLIM

Le liquidateur

Référence de publication: 2009085242/18.

(090101857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Finconex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 222, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 41.720.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mai 2009

1. L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant à Munsbach

Madame Edith REUTER, comptable, demeurant à Munsbach

Société Civile Immobilière CAMI, avec siège social à Munsbach

2. L'assemblée reconduit à l'unanimité le mandat pour une durée de 6 ans du commissaire, la société LUXREVISION SARL, avec siège social 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pour FINCONEX S.A.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009085220/19.

(090101110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Greenridge Property Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.537.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Le Gérant unique de la Société, informe que le siège social de l'Associé de la Société, Greenridge Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009085246/17.

(090101922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Mourier Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 25, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 63.181.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 2 juillet 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- MOURIER COMPANY s.à.r.l., dont le siège social était à L-1212 Luxembourg, 25, rue des bains, de fait inconnue à cette adresse (RCS B0063181);

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Hakima GOUNI
Le liquidateur

Référence de publication: 2009085247/17.

(090102081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Gira Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.417.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme GIRA MANAGEMENT S.A. ayant eu son siège social à L-1611 LUXEMBOURG, 5, Avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Pascale MILLIM
Le liquidateur

Référence de publication: 2009085245/18.

(090101862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Access Storage Holdings (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.487.

—
Resolution taken by the Sole Partner on June 2nd, 2009

1. The registered office of the company is transferred from its current address to the 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg with immediate effect.

Certified true

Résolution prise par l'Associé Unique en date du 2 juin 2009

1. Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié conforme
Access Storage Holdings (Germany) S.à r.l.
Catherine Koch
Gérant

Référence de publication: 2009085271/19.

(090101454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

EHL, Entente des Hôpitaux Luxembourgeois, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg F 1.544.

Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Entente des Hôpitaux Luxembourgeois ASBL, du 30 juin 2009, le siège social de l'association est transféré de Luxembourg à Bertrange, L-8070, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

En conséquence, l'article 1 des statuts est modifié comme suit:

«Dénomination, siège et objet

Art. 1^{er}. L'association, dénommée "Entente des Hôpitaux Luxembourgeois", en abrégé «EHL», est une association sans but lucratif regroupant les établissements hospitaliers et autres institutions de long et moyen séjour. Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi à Bertrange. Il peut être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée générale.»

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Marc HASTERT
Secrétaire Général

Référence de publication: 2009085266/18.

(090101512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Knollwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 127.133.

Extrait des décisions prises par le Gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009085240/17.

(090101850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 29.962.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on May 26th, 2009, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mess. Pierre ARENS, Anders EK, Lorenzo GARCIA MENDEZ, Albert HANSEN, Frederic WAGNER and Paul WOLFF as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To note the re-election of Price Waterhouse Coopers Sarl as external auditors of the company until the next annual general meeting;

Pierre ARENS / Gaston COLBACH.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 26 mai 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Pierre ARENS, Anders EK, Lorenzo GARCIA MENDEZ, Albert HANSEN, Frédéric WAGNER et Paul WOLFF comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Price Waterhouse Coopers Sarl comme réviseurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pierre ARENS / Gaston COLBACH.

Référence de publication: 2009085302/19.

(090101550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Miro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.646.

—
Extrait des décisions prises par le Gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

PEIGNEUX Alain, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009085238/17.

(090101840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Arktos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 82.829.

—
Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 juin 2001, acte publié au Mémorial C no 2 du 2 janvier 2002, modifiée par-devant le même notaire, en date du 9 juillet 2001, acte publié au Mémorial C no 46 du 9 janvier 2002 et en date du 12 novembre 2001, acte publié au Mémorial C no 500 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour ARKTOS INTERNATIONAL S.A.

United International Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009085415/17.

(090102268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.157.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084533/16.

(090100395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Syntonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 94.624.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 27 mai 2009*

Résolutions

4. L'assemblée générale confirme le mandat du Conseil Administration et du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012; les membres du Conseil d'Administration sont: M. Renato Rangoni (Président et Administrateur), M. Fulvio Tettamanti (Administrateur) et M. Michel Bourkel (Administrateur). Le Commissaire aux Comptes est la société Centra Fides S.A.

5. L'assemblée constate le changement d'adresse de M. Renato Rangoni, résident à WC1 A2JR London (U.K.) - 16, Pied Bull - Galen Place.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 12.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009085226/20.

(090100654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084534/16.

(090100457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 5 juin 2009.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 5 juin 2009:

- que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2009;

- que l'assemblée a accepté la démission de CETP GP (Cayman) Limited de sa fonction de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 5 juin 2009;

- que l'assemblée a nommé CETP Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société, avec effet au 5 juin 2009 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2009.

CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009084756/22.

(090101002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Süd S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.147.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084532/16.

(090100390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.132.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084537/16.

(090100447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CanGro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.759.

—
EXTRAIT

En date du 11 juin 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2009.
- Madame Isabelle Arker, avec adresse professionnelle au «7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg» est élue nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2009, et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Alan Dundon, avec adresse professionnelle au «67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg» est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2009, et ce pour une durée indéterminée.

- Monsieur Clarence Terry, avec adresse professionnelle au «5200 Town Center, Circle Suite 470, FL-33486 Boca Raton, USA» est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2009, et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg» avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009085172/22.

(090101256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Ost S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.144.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084538/16.

(090100425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Privatisierung S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.145.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084539/16.

(090100398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

MultiConcept Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.834.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2009 le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009085839/22.

(090102363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Credit Suisse Equity Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.867.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2009 le Conseil d'Administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration

1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

KPMG Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009085843/22.

(090102364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.171.

Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084541/16.

(090100511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.167.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084540/16.

(090100520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.165.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084542/16.

(090100509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

—
Extrait des résolutions de l'associé du 3 juin 2009

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de nommer John Cassin, né le 4 décembre 1940, à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, aux fonctions de «Geschäftsführer» avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009084543/16.

(090100486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2009

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 juin 2009 que:

- Les démissions de Mr. Alain LAM et Mr. Bruno BEERNAERTS en tant que gérants de la société ont été acceptées par l'associé unique;

- Ont été nommé gérants en remplacement des gérants démissionnaires

* Mr Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), et demeurant professionnellement au 12, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

* Mr Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), et demeurant professionnellement au 12, Rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Les gérants ont été nommés pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009085917/22.

(090102202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

In the year two thousand and nine, on the third of June at 18.30 o'clock,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 113.372,

here represented by Maître Annie ELFASSI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 3, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain enclosed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole partner of PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG ACQUISITIONS S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.384, incorporated by deed dated March 8, 2007 of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, on May 22, 2007, number 933 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated June 3, 2009, not yet published in the Memorial C.

The prenamed, representing the whole corporate capital of the Company, declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1) To resolve upon the increase of the share capital of the Company by six million Euro (EUR 6,000,000.-) in order to raise it from its current amount of three hundred and twelve million seven hundred and fifty thousand two hundred and eleven Euro (EUR 312,750,211.-) to three hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand two hundred and eleven Euro (EUR 318,750,211.-) by the issue of six million (6,000,000) new parts with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing parts, and

to accept the subscription and payment - by way of contribution both in cash and in kind - of the six million (6,000,000) new parts by PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 115.195, acting through its US Branch, Parker Hannifin Luxembourg Finance Limited Company, registered to conduct its business in the State of Texas, USA, with the Office of

the Secretary of State of Texas under number 800824359 and having its principal office at 6035 Parkland Blvd, Cleveland, OH 44124, USA.

2) To amend article 6 of the Company's articles of association, so as to reflect the capital increase of the Company.

II.- After this had been set forth, the following resolutions are taken in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) so as to bring it from its present amount of three hundred and twelve million seven hundred and fifty thousand two hundred and eleven Euro (EUR 312,750,211.-) to three hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand two hundred and eleven Euro (EUR 318,750,211.-) by the issue of six million (6,000,000) new parts with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Payment

All six million (6,000,000) new parts have been subscribed for by the new investor, PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 115.195, acting through its US Branch, Parker Hannifin Luxembourg Finance Limited Company, registered to conduct its business in the State of Texas, USA, with the Office of the Secretary of State of Texas under number 800824359 and having its principal office at 6035 Parkland Blvd, Cleveland, OH 44124, USA ("PHLF US Branch"), here represented by Maître Annie ELFASSI, pre-named, by virtue of a proxy given on June 3, 2009 (which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain enclosed to the present deed for the purpose of registration). After having stated that it has full knowledge of the Company's articles of association, PHLF US Branch, pre-named, has paid up the new parts of the Company by way of contribution (i) partly in cash of seventeen thousand one hundred forty-eight Euro (EUR 17,148.-) and (ii) partly in kind of a claim held by PHLF US Branch, pre-named, against the Company, for an aggregate amount of five million nine hundred eighty-two thousand eight hundred fifty-two Euro (EUR 5,982,852.-).

Proof of such subscription and payment has been given on presentation of (i) a blocking certificate stating that the amount of seventeen thousand one hundred forty-eight Euro (EUR 17,148.-) has been credited on and is blocked in the bank account of the Company for the purpose of this capital increase of the Company, and (ii) an interim balance sheet dated June 3, 2009 and by a certification dated June 3, 2009 by the management of PHLF US Branch, pre-named, relating to the existence and to the value of the above claim held by it and now contributed to the Company.

Second resolution

The general meeting of partners subsequently resolves to amend article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the increase of capital as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at three hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand two hundred and eleven Euro (EUR 318,750,211.-), represented by three hundred and eighteen million seven hundred and fifty thousand two hundred and eleven (318,750,211) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately four thousand euro (EUR 4,000.-). The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille neuf, le trois juin, à 18H30.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

PARKER HANNIFIN GLOBAL CAPITAL MANAGEMENT, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372, représentée par Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juin 2009. Laquelle procuration,

après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société préqualifiée est le seul associé de PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG ACQUISITIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.384, constituée selon acte daté du 8 mars 2007 de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C en date du 22 mai 2007, numéro 933 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné le 3 juin 2009, non encore publié au Mémorial C.

L'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare et invite le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de six millions d'Euro (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent douze millions sept cent cinquante mille deux cent onze Euro (EUR 312.750.211,-) à trois cent dix-huit millions sept cent cinquante mille deux cent onze Euro (EUR 318.750.211,-) par l'émission de six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et

souscription et libération, moyennant un apport partiellement en espèces et partiellement en nature, de six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales par PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.195, agissant par l'intermédiaire de sa succursale aux Etats-Unis, Parker Hannifin Luxembourg Finance Limited Company, enregistrée dans l'Etat du Texas, Etats-Unis, auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat du Texas, sous le numéro 800824359, avec établissement principal au 6035 Parkland Blvd, Cleveland, OH 44124, Etats-Unis.

2) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital de la Société.

II Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions d'Euro (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent douze millions sept cent cinquante mille deux cent onze Euro (EUR 312.750.211,-) à trois cent dix-huit millions sept cent cinquante mille deux cent onze Euro (EUR 318.750.211,-) par l'émission de six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les six millions (6.000.000) nouvelles parts sociales ont été souscrites par le nouvel investisseur, PARKER HANNIFIN LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.195, agissant par l'intermédiaire de sa succursale aux Etats-Unis, Parker Hannifin Luxembourg Finance Limited Company, enregistrée dans l'Etat du Texas, Etats-Unis, auprès du Bureau du Secrétaire d'Etat du Texas, sous le numéro 800824359, avec établissement principal au 6035 Parkland Blvd, Cleveland, OH 44124, Etats-Unis («PHLF US Branch»). représentée par Maître Annie ELFASSI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juin 2009 (laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement). Après avoir déclaré pris connaissance des statuts de la Société, PHLF US Branch, préqualifiée, a libéré les nouvelles parts sociales de la Société moyennant un apport (i) partiellement en espèces de dix-sept mille cent quarante-huit Euros (EUR 17.148,-) et (ii) partiellement en nature moyennant une créance détenue par PHLF US Branch, préqualifiée, contre la Société, à concurrence d'un montant de cinq millions neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante-deux Euros (EUR 5.982.852,-).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie moyennant présentation (i) d'un certificat de blocage constatant que le montant de dix-sept mille cent quarante-huit Euros (EUR 17.148,-) a été crédité et est bloqué sur le compte bancaire de la Société pour les besoins de l'augmentation de capital de la Société, et (ii) d'un état financier intérimaire daté du 3 juin 2009 et moyennant un certificat daté du 3 juin 2009 établi par la gérance de PHLF US Branch, préqualifiée, relatif à l'existence et à la valeur de la créance susmentionnée détenue par elle et désormais transférée à la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide par la suite de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent dix huit millions sept cent cinquante mille deux cent onze Euros (EUR 318.750.211,-) divisé en trois cent dix-huit millions sept cent cinquante mille deux cent onze (318.750.211) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société s'élève à approximativement quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire

Signé: Elfassi, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juin 2009. Relation: EAC/2009/6527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juin 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009085388/219/162.

(090101780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

L'extrait de la liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 juillet 2009.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2009085752/14.

(090101466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Mars Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 525.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.122.

EXTRAIT

En date du 27 mai 2009, Eurocastle Investment Limited a cédé les parts sociales suivantes à ECT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.695:

- 1 part sociale ordinaire de classe 1
- 1 part sociale de catégorie 2A
- 1 part sociale de classe 3
- 1 part sociale de classe 4
- 1 part sociale de classe 5
- 1 part sociale de catégorie 6A
- 1 part sociale de classe 7
- 1 part sociale de catégorie 8A
- 1 part sociale de catégorie 9A
- 1 part sociale de catégorie 10A

- 1 part sociale de catégorie 11A
- 1 part sociale de catégorie 12A
- 1 part sociale de catégorie 13A
- 1 part sociale de catégorie 14A
- 1 part sociale de catégorie 15A-
- 1 part sociale de catégorie 16A
- 1 part sociale de catégorie 17A
- 1 part sociale de catégorie 18A
- 1 part sociale de catégorie 19A
- 1 part sociale de catégorie 20A
- 1 part sociale de classe 21
- 1 part sociale de catégorie 22A
- 1 part sociale de catégorie 23A
- 1 part sociale de catégorie 24A
- 1 part sociale de classe 25
- 1 part sociale de catégorie 26A
- 1 part sociale de catégorie 27A
- 1 part sociale de catégorie 28A
- 1 part sociale de catégorie 29A
- 1 part sociale de catégorie 30A
- 1 part sociale de catégorie 31A
- 1 part sociale de catégorie 32A
- 1 part sociale de catégorie 33A
- 1 part sociale de catégorie 34A
- 1 part sociale de catégorie 35A
- 1 part sociale de catégorie 36A
- 1 part sociale de catégorie 37A
- 1 part sociale de catégorie 38A
- 1 part sociale de catégorie 39A
- 1 part sociale de catégorie 40A
- 1 part sociale de classe 41
- 1 part sociale de classe 42

II. En date du 27 mai 2009, Eurocastle Investment Limited a cédé les parts sociales suivantes à Deutsche Bank AG, London Branch, une "Aktiengesellschaft" ayant son siège social à Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2DB, Royaume-Uni, inscrite auprès du Branch Registration in England and Wales sous le numéro BR000005:

- 5 parts sociales ordinaires de catégorie 2B
- 5 parts sociales de catégorie 6B
- 5 parts sociales de catégorie 8B
- 5 parts sociales de catégorie 9B
- 5 parts sociales de catégorie 10B
- 5 parts sociales de catégorie 11B
- 5 parts sociales de catégorie 12B
- 5 parts sociales de catégorie 13B
- 5 parts sociales de catégorie 14B
- 5 parts sociales de catégorie 15B
- 5 parts sociales de catégorie 16B
- 5 parts sociales de catégorie 17B
- 5 parts sociales de catégorie 18B
- 5 parts sociales de catégorie 19B
- 5 parts sociales de catégorie 20B
- 5 parts sociales de catégorie 22B
- 5 parts sociales de catégorie 23B
- 5 parts sociales de catégorie 24B

5 parts sociales de catégorie 26B
 5 parts sociales de catégorie 27B
 5 parts sociales de catégorie 28B
 5 parts sociales de catégorie 29B
 5 parts sociales de catégorie 30B
 5 parts sociales de catégorie 31B
 5 parts sociales de catégorie 32B
 5 parts sociales de catégorie 33B
 5 parts sociales de catégorie 34B
 5 parts sociales de catégorie 35B
 5 parts sociales de catégorie 36B
 5 parts sociales de catégorie 37B
 5 parts sociales de catégorie 38B
 5 parts sociales de catégorie 39B
 5 parts sociales de catégorie 40B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour Mars Holdco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009085681/94.

(090101933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**BFW van Hoff's S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. BFW Calor Lux S.à r.l.).**

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R.C.S. Luxembourg B 117.379.

Im Jahre zwei tausend neun. Den sechszwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Katharina VAN HOFFS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-41334 Nettetal, Krickenbecker Allee 18, hier vertreten durch Frau Kea ZEPPEFELD, Angestellte, wohnhaft in D-54290 Trier, Friedrich Wilhelmstrasse 13, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 19. Juni 2009,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BFW CALOR LUX S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 117.379 (NIN 2006 2422 875).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg, am 22. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1641 vom 30. August 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Frau Katharina VAN HOFFS, vorgeannt.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Gesellschaftsnamen in BFW van Hoff's S.à r.l. umzuwandeln. Artikel 2 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BFW van Hoff's S.à r.l..

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. ZEPPELFELD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2009. Relation: ECH/2009/830. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 02. Juli 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009085401/201/41.

(090101436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Angra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 146.931.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on nineteenth of June.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

SOPEDI LLP, a company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 190 Rose St, Edinburgh, EH2 4AT, United Kingdom, and being registered under partnership number SO300511,

represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "ANGRA S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies in which it has a direct or indirect interest to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

Thereupon, SOPEDI LLP, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Hamilton Dias de Souza, born in Nova Resende, Brazil, on 22 July 1944, and with address at av.Brasil 01575, 01431-001 Sao Paulo, Brazil.

- Kathryn Bergkoetter, born in Illinois, United States of America, on 25 March 1964, and with professional address at 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

3. the sole shareholder empower Daniel Feau Conseil Immobilier Agence Daniel Feau Saint Germain, 21, rue Bonaparte 75006 Paris to negotiate in the name of the Company the acquisition of an apartment comprising five principal rooms on the 4th floor (162 m2) as well as a cellar, two rooms and a car-park located at 42, avenue de la Bourdonnais in Paris VIIème for the acquisition price of one million eight hundred and sixty-five thousand Euro (EUR 1,865,000.-)

This power will be accomplished at the signature of the sale engagement which is subject to the precedent condition and the withdrawal right of the purchaser.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

SOPEDI LLP, une société constituée selon les Lois des Royaumes Unis, ayant son siège social au 190 Rose St, Edinburgh, EH2 4AT, United Kingdom, immatriculée sous le numéro d'association SO300511,

Ici représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ANGRA S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des

emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société dans laquelle elle détient un intérêt direct ou indirect, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de tout gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, SOPEDI LLP, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Hamilton Dias de Souza, né à Nova Resende, Brésil, le 22 Juillet 1944, et ayant son adresse à av. Brasil 01575, 01431-001 Sao Paulo, Brésil.

- Kathryn Bergkoetter, née en Illinois, Etats Unis d'Amérique, le 25 mars 1964, et ayant son adresse professionnelle au 58, Charles Martel, L-2134 Luxembourg

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

3. L'associé unique donne mandat à Daniel Feau Conseil Immobilier Agence Daniel Feau Saint Germain, 21, rue Bonaparte, 75006 Paris de négocier au nom de la Société l'acquisition d'un appartement de cinq pièces principales, 4^{ème}

étage (162m²) ainsi qu'une cave, deux chambres et un emplacement de parking sis à 42, avenue de la Bourdonnais à Paris VII^{ème} pour le prix d'acquisition d'un million huit cent soixante-cinq mille Euros (EUR 1.865.000) net vendeur.

Le mandat sera accompli le jour de la signature de la promesse de vente rendue définitive par la réalisation des conditions suspensives et par la purge du droit de rétractation de l'acquéreur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SCHIERES - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le sept juillet de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009085393/242/445.

(090101673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 9.249.

En vertu de l'article 256-1 LSC et de la garantie donnée par Compagnie d'Entreprises CFE en faveur de sa filiale Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises, les comptes annuels consolidés de la Compagnie d'Entreprises CFE au 31.12.2008 et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009085362/13.

(090101603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.940.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of the month of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, a company incorporated and existing under the laws of 10th August 1915 and having its registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Me Caroline Weber, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 4th June 2009; such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons and entities who may become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, the promotion, the sale, the management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (€ 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company shall ensure at all times that (i) there will be no more than thirty (30) members in the company and (ii) none of the members in the Company will be a physical person and (iii) following any transfer of shares, clauses (i) and (ii) will remain satisfied.

For the avoidance of doubt this provision operates only to give the Company the opportunity to qualify as a special foreign fund (Spezial-Investmentvermögen) within the meaning of article 16 of the German Investment Tax Act for German Tax purposes and each shareholder understands and agrees that it has no action whatsoever for damages whether in contract or tort (and will not seek to pursue any such action) against either the company's assets in the event that this provision is breached or amended.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital. In accordance with the provisions of Art. 5 hereabove, the Company shall not give effect to any transfer of shares, if such transfer results in the Company having more than thirty (30) members or a physical person becoming a member of the Company.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Meetings of the board of managers shall be held at the registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Resolutions are taken by majority vote of the managers present or represented at the meeting. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another provided that where a conference call or video conference is used as a means of communication, it must be initiated and chaired from Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Managers' resolutions shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the individual signature of the manager, or by the joint signatures of any two managers (in the case of a board of managers) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Except in case of negligence or wilful misconduct, the manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As agents of the Company, they are responsible only for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Tuesday of the month of October of each year at 4:30 and for the first time in October 2010. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on the first day of July of each year and ends on 30th June of the following year, except for the first accounting year which will begin on the day of the incorporation of the Company and end on 30th June 2010.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares at € 25 each for a total of € 12,500.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are named to the board of managers (with joint signature powers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, Florida 33410, United States of America;
Jochen Schaefer Suren, Apt. L21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, United Kingdom,
Herbert Spangler, Head of Structured Finance, Forstenrieder Alle 115A, D-81476 München, Germany, and
Mark Weeden, assistant managing director, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahr zweitausendundneun, am fünften Tag des Monats Juni.

Vor Uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit Sitz in Luxemburg.

Ist folgende Partei erschienen:

INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND, eine Gesellschaft organisiert und bestehend unter den Gesetzen vom 10. August 1915 und mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, vertreten durch Me Caroline Weber, maître en droit, mit Sitz in Luxemburg auf Grund einer Vertretungsvollmacht vom 4. Juni 2009; diese Vollmachtsurkunde wird mit der vorliegenden Urkunde einregistriert werden.

Die erschienene Partei, die in der oben angeführten Eigenschaft tätig ist, hat den unterfertigten Notar ersucht, folgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l. auszuarbeiten, die hierdurch wie folgt errichtet wird:

Art. 1. Hiermit wird zwischen der erschienenen Partei und allen Personen und juristischen Personen, die gegebenenfalls darauf Mitglieder werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit dem Namen "INVESCO European Hotel Real Estate III S.à r.l." (die "Gesellschaft") eingerichtet. Die Gesellschaft wird durch diesen Gesellschaftsvertrag und durch die entsprechende Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und der Verkauf von Immobilienbesitz in Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Vorgänge im Zusammenhang mit Immobilienbesitz, einschließlich (i) des direkten oder indirekten Besitzes von Beteiligungen an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Gründung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder die Vermietung von Immobilienbesitz ist und (ii) die Gewährung von Darlehen, Bürgschaften oder jede andere Art von Sicherheiten im Zusammenhang mit den oben aufgelisteten Aktivitäten.

Die Gesellschaft kann Kredite in jeglicher Form aufnehmen und Privatplatzierungen im Rahmen von Schuldverschreibungen tätigen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft (durch Kredite, Zuschüsse, Garantien, Sicherheiten oder auf andere Weise) anderen Gesellschaften und Unternehmen, an denen die Gesellschaft ein Interesse hat oder die Teil der Gesellschaftsgruppe sind, zu der die Gesellschaft gehört, Unterstützung gewährleisten, jegliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen vornehmen und jegliche Geschäfte tätigen, welche sie für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gegenstandes als nützlich erachtet.

Letztendlich kann die Gesellschaft alle kaufmännischen, technischen und finanziellen oder anderen Geschäfte, welche unmittelbar oder mittelbar mit allen Bereichen in Verbindung stehen, tätigen, um die Erfüllung ihres Gegenstandes zu erreichen.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Dieser kann an jeden Ort im Großherzogtum verlegt werden. Dies geschieht durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, beraten.

Die Adresse des eingetragenen Sitzes kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Stadtgemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Solche vorübergehende Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder der Geschäftsführung vorgenommen und den beteiligten Parteien mitgeteilt.

Art. 5. Das herausgegebene Stammkapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro, aufgeteilt auf fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig (25) Euro. Das Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Mitglieder, in der für die Veränderung des Gesellschaftsvertrages vorgesehenen Art und Weise, erhöht oder verringert werden.

Die Gesellschaft stellt sicher, dass zu keinem Zeitpunkt (i) mehr als 30 Gesellschafter vorhanden sind und (ii) keines dieser Mitglieder eine natürliche Person ist und (iii) im Anschluss an jede Übertragung von Anteilen die Klauseln (i) und (ii) erfüllt bleiben.

Soweit notwendig wirkt diese Bestimmung nur um der Gesellschaft die Gelegenheit zu geben, sich im Sinne des Artikels 16 des deutschen Investmentsteuergesetzes zu deutschen Steuerzwecken als Spezial-Investmentvermögen zu qualifizieren. Jeder Anteilsinhaber versteht und erklärt sich damit einverstanden, dass er keinen Anspruch auf Ersatz von Schäden aus dem Gesellschaftsvermögen hat, weder aus Vertrag noch aus Delikthandlungen (und dass er keine solche Handlung gerichtlich verfolgen wird), wenn gegen diese Bestimmung verstoßen oder diese geändert wird.

Art. 6. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung auf Dritte der Einwilligung von mindestens 75% des Stammkapitals. In Übereinstimmung mit Art. 5 führt die Gesellschaft keine Anteilsübertragungen aus, die dazu führen würden, dass die Gesellschaft von mehr als 30 Gesellschaftern gehalten oder eine natürliche Person Gesellschafter wird.

Art. 7. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen. Sie werden durch einfache Mehrheit gewählt und abberufen. Dies geschieht auf der Generalversammlung, welche die Befugnis und die Dauer der Vollmachten beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung mit oder ohne Grund (ad nutum) zu jeder Zeit widerrufen werden.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführersitzung wird im Gesellschaftssitz oder durch Beschluss der Geschäftsführung an einem anderen Ort in Luxemburg abgehalten.

Entscheidungen werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann an den Geschäftsführungssitzungen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln, die es ihm ermöglichen mit anderen zu kommunizieren, teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Sitzung welche mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten wird, von Luxemburg aus geleitet und initiiert wird.

Die Teilnahme, oder das Abhalten einer solchen Versammlung, entspricht einer persönlichen Teilnahme an den Sitzungen. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer der hierzu bevollmächtigt ist vertreten lassen.

Die Beschlüsse der Geschäftsführer sollten beweiskräftig beglaubigt sein, oder ein Auszug dieser muss von jedem Geschäftsführer unterschrieben werden.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung (im Falle einer Geschäftsführung) die weitestreichende Macht um in allen Lagen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Lagen, jeden Akt und jede Handlung im Zusammenhang mit der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheissen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers, oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern (im Falle einer Geschäftsführung) oder durch die Unterschrift einer oder mehreren Personen, welche durch Delegation einer der Gesellschafter dazu befugt sind, gebunden sein.

Art. 8. Der oder die Gesellschafter übernehmen, aufgrund ihrer Position, keine persönliche Haftung für Begehungen die im Namen der Gesellschaft geschehen, abgesehen von Vorsatz oder Fahrlässigkeit. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie nur für die Erfüllung ihrer Verpflichtungen verantwortlich.

Art. 9. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Anteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Die in Sitzungen, Telefonkonferenzschaltung, Videokonferenzschaltung oder durch andere Kommunikationsmittel gefassten Beschlüsse, welche erlauben sich zu verständigen und durch welche die Teilnahmen an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel der persönlichen Anwesenheit entspricht, werden in der im luxemburgischen Gesell-

schaftsrecht vorgesehenen Form und Mehrheit gefasst. Eine ordnungsgemäße Sitzung der Gesellschaftsmitglieder sollte die ganze Anteilhaberschaft vertreten.

Die Einberufung der Sitzung durch den/die Geschäftsführer hat wenigstens acht (8) Tage vor dem für die Sitzung geplanten Termin zuzugehen und erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes an die Adresse der Gesellschafter die im Register der Gesellschafter der Gesellschaft eingetragen ist. Wenn das gesamte Stammkapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden. Beschlüsse die die Änderung des Gesellschaftsvertrages betreffen, werden (i) durch Stimmenmehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des herausgegebenen Stammkapitals entsprechen, gefasst.

Im Falle dass, und solange die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter hat, hat jedes Jahr, am dritten Dienstag im Monat Oktober um 16 Uhr 30, erstmalig im Oktober 2010, eine Generalversammlung am Geschäftssitz in Luxemburg statt zu finden. Wenn dies kein Werktag sein sollte, wird die Sitzung am darauffolgenden Werktag stattfinden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni jedes Folgejahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Errichtung der Gesellschaft beginnt, und am 30. Juni 2010 endet.

Art. 12. Jedes Jahr sowie am Ende des ersten Geschäftsjahres wird der Jahresbericht durch den Geschäftsführer oder eventuell durch die Geschäftsführung verfasst.

Art. 13. Der Finanzbericht steht den Anteilhabern im Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 14. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Reingewinns der Gesellschaft werden dem vom Gesetz verlangten Reservefonds zugewiesen. Diese Zuweisung wird nicht mehr verlangt, sobald und solange der Reservefonds sich auf zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft beläuft.

Die Mitglieder können auf Grund von vom Geschäftsführer oder von der Geschäftsführung ausgearbeiteten Finanzberichten die Ausschüttung von Zwischendividenden beschließen. Dies zeigt dass genügend Rücklagen zur Verteilung vorhanden sind. Der ausgegebene Betrag kann jedoch nicht die seit dem letzten Geschäftsjahresende erzielten realisierten Gewinne, erhöht durch die übertragenen Gewinne und die aufzuteilenden Reserven aber unter Abzug der übertragenen Verluste und Beträge welche auf ein Reservekonto eingezahlt werden müssen, nicht überschreiten. Dieser Restbetrag wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Mitglieder ausgeschüttet. Das Anteilsprämienkonto wird durch Beschluss der Generalversammlung an die Anteilhaber ausgegeben. Die Generalversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf das Reservekonto zu überweisen.

Art. 15. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren welche Gesellschafter oder nicht sein können, und die durch die Generalversammlung ernannt werden. Diese legt ebenfalls ihre Befugnisse und Vergütung fest.

Art. 16. Falls, und solange nur ein Mitglied alle Anteile der Gesellschaft besitzt, besteht die Gesellschaft als Ein-Person-Gesellschaft gemäß Artikel 179(2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes anwendbar.

Art. 17. Für alle nicht in diesem Gesellschaftsvertrag geregelten Angelegenheiten finden die entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Die Satzung der Gesellschaft wurde gerade von der erschienenen Partei festgesetzt, erschienene Partei hat die nachstehend angeführte Zahl von Anteilen gezeichnet und Beträge in Bar eingezahlt:

500 Anteile für jeweils € 25. Dies beläuft sich auf einen Gesamtbetrag von € 12.500.

Der Nachweis für diese Zahlung wurde dem unterfertigten Notar vorgelegt.

Auslage, Schätzung

Die Auslagen, Kosten, Vergütungen und Lasten jedweder Form, die von der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1.200,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Der einzige Anteilhaber hat sofort folgende Beschlüsse getroffen:

1. Der Geschäftssitz der Gesellschaft ist eingetragen in 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg.
2. Die folgenden Personen bilden die Geschäftsführung (mit zweifacher Unterschrift) auf unbegrenzte Zeit im Sinne des Gesellschaftsvertrages:

- Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, Florida 33410, Vereinigte Staaten von Amerika;
- Jochen Schaefer Suren, Apt. L21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, Vereinigtes Königreich,
- Herbert Spangler, Head of Structured Finance, Forstenrieder Alle 115A, D-81476 München, Deutschland, und
- Mark Weeden, assistant managing director, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxemburg.

Worüber vorliegende Urkunde, ausgestellt in Luxemburg an dem zu Beginn dieses Dokuments genannten Tag.

Cette Urkunde wurde der erschienenen Partei vorgelesen, welche verlangte, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst wird. Die erschienene Partei unterzeichnet gemeinsam mit uns, dem Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, die vorliegende urschriftliche Urkunde.

Der vorliegenden notariellen Urkunde, in Englisch abgefasst, folgt eine deutsche Übersetzung.

Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, hat die englische Fassung Vorrang.

Gezeichnet: C. WEBER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juin 2009. Relation: LAC/2009/22955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den siebten Juli zweitausendneun.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009085394/242/311.

(090101883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

GMT (Honey I) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GMT (Honey I) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009085372/12.

(090101869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

FZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.717.

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FZ Holding S.A. (la "Société"), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, constituée sous le nom Iphicrate S.A. suivant acte du notaire Paul Bettingen, en date du 16 mars 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1258 du 29 juin 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115.717. Les Statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen en date du 12 septembre 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2177, le 22 novembre 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Maître Dorothee CIOLINO, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société sur le fondement de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Ouverture de la liquidation;

3. Nomination du liquidateur, détermination de ses pouvoirs et émoluments;

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que, conformément à l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actions étant toutes nominatives, les convocations à la présente assemblée ont été envoyées aux actionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception le 11 juin 2009 et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée se réunissant sur deuxième appel, l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2009 à 9 heures n'ayant pas pu valablement délibéré en l'absence de quorum nécessaire à la tenue de telle assemblée extraordinaire en application de l'article 67-1 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Etant constaté que les pertes cumulées au 30 septembre 2008 dépassent le montant total du capital social, l'Assemblée Générale doit délibérer sur la dissolution de la Société. En application des dispositions de l'article 100 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la dissolution doit être adoptée à la majorité du quart des voix émises à l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à une majorité de:

vote POUR: tous vote CONTRE: 0

L'Assemblée Générale décide donc de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution adoptée ci-dessus et en application de l'article 16 des statuts de la Société, les associés doivent prononcer l'ouverture de la liquidation à la majorité simple.

Cette résolution est acceptée à une majorité de:

vote POUR: tous vote CONTRE: 0

L'Assemblée Générale accepte donc l'ouverture de la liquidation de la Société.

Troisième résolution

En cas d'acceptation de l'ouverture de la liquidation: Borotra S.A. propose Maître Guillaume Mary comme liquidateur de la Société, sous réserve de son acceptation, et propose qu'il dispose des pouvoirs les plus étendus en application de la loi coordonnées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour réaliser l'actif et le passif de la Société.

Borotra S.A. propose de reporter la détermination des émoluments du liquidateur dès lors qu'il aura accepté sa mission.

Cette résolution est acceptée à une majorité de:

vote POUR tous vote CONTRE: 0

L'Assemblée générale accepte donc la nomination de Me Guillaume Mary comme liquidateur de la Société aux conditions fixées ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Ciolino, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25557. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009085407/5770/78.

(090101694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

**MJ Constructions International, Société Anonyme,
(anc. Chargill S.A.).**

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 120.544.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «CHARGILL S.A.», avec siège à L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus, (RC B 120.544) constituée devant acte notarié du 12 octobre 2006, publié au Mémorial C No 437 du 16 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de: Madame Josée QUINTUS-CLAUDE, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha AROSIO; employé privé, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée élit comme scrutatrice: Madame Gisèle HEYDEN, administrateur de sociétés, demeurant à B Athus.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Modification de l'objet social
4. Modification afférente de l'article 4 des statuts.
5. Démission des trois administrateurs et administrateur-délégué
6. Nomination de trois nouveaux administrateurs et d'un administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale et en conséquence l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MJ CONSTRUCTIONS INTERNATIONAL» S.A

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et en conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, toutes activités généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'entreprise générale de construction au sens le plus large du terme: la constructions, la rénovation, l'achèvement et l'entretien des bâtiments, la réfection et la démolition, le parachèvement ou la coordination de ceux-ci lors de leur exécution par des sous-traitants.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des trois administrateurs et administrateur-délégué et leur donne quitus de leur mandat: Annick HEYLESOÛNE, Philip HEYLESOÛNE et HDP MEDICAL.

L'assemblée générale décide de nommer trois nouveaux administrateurs et un administrateur-délégué:

Sont nommés administrateurs:

Monsieur EL MOHOR Mahir, entrepreneur, né le 27/05/1975 à Libramont demeurant 132 Route de Luxembourg B-6700 ARLON

Madame SCHOER Johanna, employée, née le 03/01/1977 à Dinant demeurant 132 Route de Luxembourg B-6700 ARLON

Monsieur EL MOHOR Subhy, pré-pensionné, né le 15/09/1943 à Sheick Mwanes (Jordanie) demeurant Quartier St Nicolas, 10 B-6630 MARTELANGE.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur EL MOHOR Mahir dénommé ci-dessus.

L'ensemble des changements énoncés ci-dessus ont un effet rétroactifs au 1^{er} janvier 2009 et la société se trouve engagée et ratifie toutes les décisions prises depuis cette date en son nom.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: HEYDEN, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 juin 2009, Relation: EAC/2009/7137. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 30 juin 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009085380/207/72.

(090101753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Fotex Holding, Société Européenne.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 146.938.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre juin

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne «FOTEX HOLDING», avec siège social à Nagy Jenó U., 12, 1126 Budapest, constituée suivant acte du 31 décembre 2008 et inscrite au registre de commerce de Budapest sous le numéro Cg. 01-20-000003.

L'assemblée est ouverte à onze heures et choisit comme président Monsieur Gabor VARSZEGI, comme secrétaire, Monsieur David VARSZEGI et comme scrutateur Monsieur Benoît de BIEN, tous avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Transfert du siège de la société européenne «Fotex Holding» de Nagy Jenó u., 12, 1126 Budapest en Hongrie (Le Société) vers le Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence acceptation de la nationalité luxembourgeoise de la Société,

2. Adaptation des statuts de la Société au droit Luxembourgeois

3. Décision relative au capital autorisé,

4. Démission de l'actuel Commissaire-Réviseur, nomination d'un Commissaire-réviseur et détermination de la durée de son mandat.

5. Confirmation du mandat du conseil d'administration pour une durée d'une année renouvelable à chaque assemblée générale.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. La convocation à la présente Assemblée a été publiée dans un journal à tirage national le 29 avril 2009 et au mémorial le 13 mai 2009 et le 20 mai 2009. L'annonce et la décision de convoquer la présente assemblée a par ailleurs fait l'objet d'un vote lors de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenu en Hongrie le

2009 ainsi que sur le site internet de la Société. Aucune convocation nominative n'a dès lors été réalisée. Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance préalablement de l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social s'élève à trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933.-€) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions ordinaires de quarante-deux centimes d'euros (0,42.-€) chacune.

V. Selon la liste de présence, sont présents ou représentés à la présente assemblée, 59,31 pourcents du capital représentés par des actions ordinaires avec droit de vote. Le quorum est donc réuni pour que l'assemblée générale puisse prendre valablement toutes les décisions évoquées dans l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée est constituée régulièrement

VI. Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Nagy Jenó u., 12, 1126 Budapest en Hongrie vers le Grand-Duché de Luxembourg et plus précisément à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités. Par conséquent, la société abandonne la nationalité Hongroise pour adopter la nationalité Luxembourgeoise avec effet immédiat. La décision est prise à 99,85 % des actions représentées avec droit de vote.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à la législation luxembourgeoise et plus particulièrement aux droits des sociétés européennes. Il est décidé d'abroger intégralement les statuts actuels pour les remplacer par les suivants:

La décision est prise à 99,85% des actions représentées avec droit de vote.

«Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société européenne sous la dénomination de «Fotex Holding».

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est composé de deux types d'actions.

5.1. Les actions "ORDINAIRES" représentent un capital souscrit et libéré de trente millions cinq cent quarante-trois mille neuf cent trente-trois euros (30.543.933,- €) divisé en septante millions sept cent vingt-trois mille six cent cinquante (70.723.650) actions de quarante-deux centimes d'euros (0.42.-€) chacune. (Les Actions Ordinaires)

5.2 Les parts «BENEFICIAIRES» sont au nombre de deux millions (2.000.000) avec une valeur faciale de 42 centimes d'euros par part. Les parts bénéficiaires n'ont pas de droit de vote sauf ce qui est dit ci-après.

Elles sont dotées d'un droit à un dividende annuel décidé par l'Assemblée Générale, sans droit de vote ni dans le capital. Ce dividende ne peut excéder 50% de la moyenne annuelle du prix des Actions Ordinaires mais ne peut être inférieur à deux fois le taux d'intérêt 12 mois de la Banque Centrale Européenne au premier janvier de l'année au cours de laquelle ils sont versés. Il est alors calculé sur base de la valeur nominale des actions, (soit 0,42 € x Taux d'intérêt x 2). Ce dividende ne peut être versé que si les comptes consolidés de la Société, pour l'année écoulée, préparés selon les normes I.F.R.S., ont dégagé un résultat positif et que dans la limite des dispositions légales permettant la distribution de ce dividende.

Le total des dividendes payés en raison de ces parts bénéficiaires ne peut excéder trente pourcents (30%) du revenu annuel après impôts consolidés selon les normes I.F.R.S. (hors intérêt minoritaire). Les porteurs de ces Parts Bénéficiaires ne peuvent réclamer aucun autre droit ou dividendes en dehors de ce qui leur est attribué par l'Assemblée Générale. Ils sont versés une fois par année. Un acompte sur ces dividendes ne peut être versé que si les conditions d'une telle distribution sont réunies.

Si la Société ne peut payer ces dividendes pour une année ou si elle ne paye qu'une partie du minimum du pour une année donnée et qu'elle ne régularise pas le paiement intégral lors du paiement des dividendes de l'année suivante, un droit de vote identique à celui réservé aux Actions Ordinaires sera octroyé aux porteurs de chaque part bénéficiaire. Ce droit de vote sera prolongé jusqu'à ce que la Société se soit acquittée de tous les dividendes minimum dus au titre de ces Parts Bénéficiaires.

Capital autorisé

Une assemblée générale ultérieure réunissant au moins 50% des Actions Ordinaires pourra fixer les limites et les conditions du capital autorisé dans les limites fixées par la Loi.

Dans ce cas, le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions ont la forme dématérialisée et ne peuvent être émises au porteur.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de maximum onze membres.

Les membres sont des personnes physiques qui en majorité doivent être des "personnes indépendantes».

Sont considérées comme «personnes indépendantes» celles qui n'entretiennent pas de relations juridiques ou financières avec la Société en dehors de leur mandat d'administrateur.

Ne sont pas considérées comme «personnes indépendantes» celles qui:

- a) Sont employées ou ont été employées par la Société ou ses filiales au cours des cinq années avant leur nomination en tant qu'administrateur,
- b) Exercent des activités rémunérées pour le profit de la Société ou qui y exercent des responsabilités techniques, juridiques ou financières,
- c) Sont actionnaires de la Société et qui possèdent directement ou indirectement au moins 30% des droits de vote ou entretiennent des liens familiaux avec une telle personne,
- d) Perçoivent des avantages financiers liés aux activités ou au résultat de la Société,
- e) Sont en relation juridique avec un membre non-indépendant de la Société dans une autre société dans laquelle le membre non-indépendant dispose de pouvoirs de gestion et de contrôle.

Les administrateurs seront nommés par rassemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser un an et qui sera renouvelé à chaque assemblée générale ordinaire et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut décider de mettre en paiement des acomptes sur dividendes selon les termes de la Loi. Toutes les décisions relatives à des plans de rémunérations à long terme ou des actions de motivation des membres du personnel ou des cadres de la Société ou de ses filiales sont soumises par le Conseil d'Administration à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un administrateur délégué ainsi que confier la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les situations de conflits d'intérêts entre la société et les membres du Conseil d'Administration sont réglées conformément à la Loi.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée valablement par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion. La rémunération des membres du conseil d'administration est fixée par l'assemblée générale.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un Comité d'audit et un Commissaire-réviseur.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.1 Le «Comité d'Audit» est composé de trois personnes au moins et au maximum cinq personnes qui sont élues au sein du Conseil d'Administration parmi ses membres considérés comme Personnes Indépendantes et pour une période n'excédant pas leur mandat. Le Comité d'audit élit en son sein un président. Les réunions du Comité d'Audit réunissent le quorum lorsque leurs membres ont été valablement convoqués et que deux tiers ou trois membres au moins sont présents. Toute décision du Comité est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Les activités du Comité d'Audit sont le cas échéant réglées par les dispositions réglementaires.

13.2 Le Commissaire-Réviseur est nommé parmi les Réviseurs d'Entreprises membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises Luxembourgeois pour une période équivalente à trois exercices sociaux.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jour du mois d'avril de chaque année à onze (11) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'Assemblée est présidée par un Président désigné par les actionnaires enregistrés.

Art. 16. Le conseil d'administration, le Comité d'Audit ou le Commissaire-réviseur peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pourcents du capital social le requièrent par écrit dans une demande adressée à la Société indiquant l'objet et les raisons à la base de cette convocation. Si le conseil d'administration ne réunit pas l'Assemblée Générale dans les trente (30) jours suivants, les personnes intéressées pourront demander au Président du Tribunal de Commerce du siège dont dépend la

Société de procéder à sa convocation. Les frais liés à une telle convocation sont alors pris en charge préalablement par les personnes ayant introduit cette demande judiciaire.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique, un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Seul le dépôt au siège de la Société d'un Certificat de Détention d'Actions Dématérialisées peut permettre à un actionnaire de participer à une assemblée générale et y voter.

Sous réserve des restrictions légales et des dispositions précitées relatives aux Parts Bénéficiaires, chaque action donne droit à une voix.

L'enregistrement des actionnaires à l'assemblée générale débute une demi-heure avant l'heure de ladite assemblée à l'endroit figurant sur la convocation. Une carte de Vote est remise pour chaque action et donne droit à une voix pour autant que les conditions légales et celles précitées soient remplies.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au Commissaire-Réviseur qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes qui n'interviendra qu'après un délai de 20 jours après la décision de mise en paiement. Les dividendes relatifs aux actions propres sont mis en réserve.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Dispositions générales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les sociétés européennes, ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de ne pas fixer les limites et les conditions du capital autorisé. Cette décision sera reportée à une prochaine assemblée.

La décision est prise à 99,85% des actions représentées avec droit de vote.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'actuel Commissaire-Réviseur Ernst&Young Könyvvizsgáló Korlátolt Felelősségű Társaság (Auditing Co.Ltd.) dont le siège est sis à 1132 Budapest, Vaci út 20. Numéro d'enregistrement: 01-09-267553, Numéro de registre de commerce: 001165

Et lui donne décharge.

L'assemblée décide de nommer en ses lieu et place la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.R.L, dont le siège social est sis à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B52.610 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

L'assemblée prend acte du fait que le Comité d'audit reste composé des personnes suivantes:

1. Monsieur Dr. László BEKESI, né le 31 mai 1942 à Győr (Hongrie) résident à 1025 Budapest, Szemlőhegy u. 36/b. l.em.4.

2. Monsieur G. Tamás KORÁNYI, né le 23 janvier 1960 à Budapest (Hongrie) résident à 1014 Budapest, Országhaz u. 8.
3. Monsieur Dr. András VÉRTES, né le 13 septembre 1951 à Budapest (Hongrie) résident à 1025 Budapest, Krecsányi u.
- 4.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme les mandats des membres du Conseil d'Administration désignés comme suit:

1. Monsieur Dr. László BÉKESI, prénommé
2. Monsieur G. Tamás KORÁNYI, prénommé
3. Madame Anna RAMMER
4. Monsieur Bob DOLE, né le 22 juillet 1923 à Kansas, Etats-Unis, résident à US 20027 Washington D.C., Hampshire Ave N.W.700 N.
5. Monsieur Dávid VÁRSZEGI, né le 19 novembre 1980 à Budapest, résident à 1127 Budapest, Györi u. 6/b.
6. Monsieur Gábor VÁRSZEGI, né le 25 décembre 1946 à Budapest, résident à 1026 Budapest, Palatinus u. 1.
7. Monsieur Dr. András VERTES, né le 13 septembre 1951 à Budapest (Hongrie) résident à 1025 Budapest, Krecsanyi u. 4.

et ce jusqu'à prochaine assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée prend acte de la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Gábor VARSZEGI résident à 1026 Budapest, Palatinus u. 1. Hongrie en tant qu'administrateur délégué.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.500.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, au siège social, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Varszegi, D. Verszegi, B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2009 - WIL/2009/492 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 1^{er} juillet 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009085368/2724/284.

(090101825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Asati Taxis et Ambulances S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 146.936.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

a comparu:

Monsieur Adelino DA SILVA AZEVEDO, chauffeur de taxis, né le 15 septembre 1969 à Vila Boa Do Bispo (P), demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 10, route du Vin.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. premier. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. deux. La société a pour objet le louage de taxis, ambulances et voitures avec chauffeur.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. trois. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. quatre. La société prend la dénomination de «ASATI TAXIS ET AMBULANCES S. à r. l.».

Art. cinq. Le siège social est établi à Stadtbredimus.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. six. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. sept. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. huit. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. neuf. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. dix. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. onze. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. douze. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. treize. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. quatorze. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. quinze. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. seize. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. dix-sept. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. dix-huit. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Adelino DA SILVA AZEVEDO, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-5450 Stadtbredimus, 10, route du Vin.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Adelino DA SILVA AZEVEDO, chauffeur de taxis, né le 15 septembre 1969 à Vila Boa Do Bispo (P), demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 10, route du Vin.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DA SILVA AZEVEDO, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 juillet 2009. Relation: REM/2009/876. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 juillet 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009085366/8085/94.

(090101774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Bâloise Europe Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

L'extrait de la liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 juillet 2009.

Bâloise Europe Vie S.A.

André BREDIMUS

Administrateur

Référence de publication: 2009085757/14.

(090101468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Coparef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 35.561.

Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2009

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Bob BERNARD, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, diplômé H.E.C. Paris, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

- M. Eric BERNARD, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, administrateur-délégué

- Me Catherine BINDER BRADLEY, née le 19 janvier 1954 à CH-Lausanne, avocat, ayant son domicile professionnel à CH-1260 Nyon, 9, rue Juste-Olivier

- M. Jean-Pierre de GLUTZ, né le 27 décembre 1946 à CH-Genève, directeur de banque, demeurant à CH-1006 Lausanne, 10 A, avenue des Alpes.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Interaudit S.à R.L.

119, avenue de la Faïencerie

L-1511 Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COPAREF S.A.

Bernard & Associés, société civile

Signature

Référence de publication: 2009085809/27.

(090101400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

TPG Roc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.362.

—
EXTRAIT

M. Jean-Baptiste Brian a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 9 juillet 2009 de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- *Gérants de classe A:*

Clive Denis Bode et Ramzi Gedeon

- *Gérant de classe B:*

Pedro Fernandes das Neves

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009085822/19.

(090101996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Peace of Cake GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084964/10.

(090100336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Peace of Cake GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009084963/10.

(090100339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.
